



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme

Monsieur Michael Finnerty, trésorier

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

Le commandant du poste de quartier numéro 1, monsieur Éric Breton assiste à la présente séance.

À moins d'indication contraire, madame le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02-028-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance ordinaire du 11 février 2019. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

02-029-19 Ordre du jour

Il est proposé par Francis Juneau

Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous,

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

02-028-19 Ouverture de la séance

02-029-19 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

02-030-19 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

02-031-19 Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la « Marche pour l'eau » organisée par l'école Saint-Georges le 25 avril 2019

5. Développement communautaire

02-032-19 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la soirée en l'honneur des comités le 11 avril 2019

02-033-19 Ventes de garage communautaires les 11 mai et 17 août 2019

02-034-19 Participation à l'évènement du *Club de coureurs Boréal* le 8 juin 2019

6. Urbanisme

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

7. Services techniques

7.1. Autorisation de dépenses.

02-035-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville

- 02-036-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-150 XLT 2019
- 02-037-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6 roues 2019 avec équipement de déneigement
- 02-038-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Pacifique (de la rue Elmo-Deslauriers à la rue Grier)
- 02-039-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie (de la rue des Pins à l'Écomuséum) et de construction d'un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie

7.2. Conclusion de contrats

- 02-040-19 Octroi de contrat - Réaménagement du parc de la Promenade du canal (parc en « X ») - Phase III
- 02-041-19 Octroi de contrat – Étude de restauration pour la Maison Michel-Robillard

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

- 02-042-19 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de réfection du poste de pompage Leslie-Dowker

7.5. Autres sujets

- 02-043-19 Partage du coût des travaux de réfection des infrastructures du chemin Senneville
- 02-044-19 Vente de véhicules usagés appartenant à la municipalité

8. Environnement

- 02-045-19 Autorisation de déposer une demande auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Travaux de réaménagement de la descente de mise à l'eau du parc Kelso

9. Développement économique et touristique

10. Finances

- 10.1. Dons / promotions / aides financières
- 10.2. Autres sujets
 - 02-046-19 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

- 02-047-19 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2019
- 02-048-19 Acquisition du logiciel SyGED de PG Solutions – volet gestion documentaire
- 02-049-19 Entente hors cours – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue c. Ville de Montréal – Rue Sainte-Anne Phase III

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

- 02-050-19 Embauche – Gérant de projets en génie civil

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 02-051-19 Présentation et avis de motion du projet de règlement numéro 706-2 modifiant le règlement numéro 706 concernant le traitement des élus municipaux
- 02-052-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 755-3 concernant l'occupation du domaine public afin de modifier son champ d'application
- 02-053-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 769-5 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter une zone réservée aux détenteurs de vignettes commerçants saisonniers et de modifier les conditions d'émission des vignettes commerçants en modifiant le règlement 769
- 02-054-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 812 sur les chiens
- 02-055-19 Adoption du règlement numéro 798-3 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'introduire des dispositions particulières applicables au vieux Sainte-Anne
- 02-056-19 Adoption du règlement numéro 802-1 modifiant l'objet du règlement numéro 802 décrétant un emprunt de 288 000 \$ pour des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour divers projet de réfection d'infrastructures municipales afin d'y ajouter la surveillance des travaux
- 02-057-19 Adoption du règlement numéro 809 sur les chats
- 02-058-19 Adoption du règlement numéro 810 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 1 373 715 \$

- 02-059-19 Adoption du règlement numéro 811 décrétant l'exécution des travaux de construction d'un système de captage de la nappe perchée dans le secteur du parc Aumais et des rues Aumais, Vallée et Cypihot et un emprunt de 1 162 160 \$

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

- 02-060-19 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 9 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 20 h se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Préambule : le 30 novembre 2018, madame le maire exprimait dans les médias que la Ville avait un manque à gagner de 1 million de dollars, dû au calcul de la quote-part de l'agglomération. Cependant, l'intervenante remarque l'augmentation salarial des membres du conseil, l'embauche d'un nouvel employé permanent, une dépense de 40 000 \$ pour la maison Michel-Robillard et rappelle que c'est la dernière année où la Ville reçoit une compensation financière reliée au transfert de l'Hôpital. • Pourquoi dépensons-nous encore de l'argent sur la maison Michel-Robillard? • Souhaite obtenir des explications relatives à l'augmentation de salaire et l'augmentation de l'allocation de dépenses; pourquoi la hausse de l'allocation de dépenses ne couvre-t-elle pas le manque à gagner suite aux changements fiscaux annoncés par le gouvernement fédéral? • Souhaite obtenir une date approximative pour le transfert des terrains excédentaires de l'Hôpital. • Pourquoi il n'y a plus de rapport du maire; même si ce rapport n'est plus obligatoire selon la loi, est-ce qu'il serait tout de même possible d'en produire un? • Est-ce que les propriétaires de chiens vont également avoir l'obligation de démontrer que le chien possède une micropuce?
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Souhaite obtenir plus d'explication sur l'augmentation de salaire du maire et des élus; indique qu'en 2018 la hausse était de 17 % et qu'en 2019 la hausse est de 21 %; mentionne qu'une hausse salariale de 38 % est très agressive; pourquoi l'allocation de dépense est-elle également augmentée? Mentionne qu'il manque d'information dans le texte de la résolution afin que le simple citoyen comprenne les impacts fiscaux sur le salaire des élus. À cet effet, il demande des explications par écrit. Mentionne qu'un citoyen qui voit son taux d'imposition augmenter par le gouvernement, n'obtient pas d'augmentation de salaire pour compenser la perte nette qu'il subit. • Qu'est-ce qui se passe avec le prolongement du boul. Morgan? Est-ce que la ville se confronte aux mêmes problématiques qu'à l'époque?

3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Remercie le conseil pour le programme des chats féraux; • Règlement sur les chats : mentionne que la médaille est une bonne idée et aidera les bénévoles du programme CSRM à identifier le chat, mais n'est pas convaincue que l'exigence envers la possession d'une micropuce soit une bonne idée; souhaite que la Ville tienne une clinique de micropuce pour chat et que la Ville l'offre aux citoyens à prix réduit.
--	---

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

02-030-19 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2019;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

02-031-19 Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la « Marche pour l'eau » organisée par l'école Saint-Georges le 25 avril 2019

ATTENDU QUE dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, l'école secondaire Saint-Georges aura une activité annuelle où les étudiants, accompagnés de leurs professeurs, marcheront sur la rue Sainte-Anne, de l'intersection du chemin Senneville jusqu'à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE la sécurité des participants sera assurée par la Patrouille municipale qui accompagnera les marcheurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser les étudiants de l'école secondaire Saint-Georges à marcher sur la rue Sainte-Anne, de l'intersection du chemin Senneville jusqu'à l'Hôtel de Ville, le jeudi 25 avril 2019 de 11 h à 12 h 15.

D'autoriser les agents de la patrouille municipale à assister les étudiants lors de l'événement du 25 avril 2019 selon la demande formulée.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

02-032-19	Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la soirée en l'honneur des comités le 11 avril 2019
------------------	---

ATTENDU QUE la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la soirée en l'honneur des comités le jeudi 11 avril 2019;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la soirée en l'honneur des comités le jeudi 11 avril 2019 au Centre Harpell.

D'autoriser la greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

02-033-19	Ventes de garage communautaires les 11 mai et 17 août 2019
------------------	---

ATTENDU la tenue des ventes de garage communautaires à chaque année;

ATTENDU QU' aucun permis n'est requis pour ces événements;

ATTENDU QUE les participants doivent s'inscrire au Service des loisirs;

ATTENDU QUE ces événements font partie de la programmation estivale de la Ville;

ATTENDU la recommandation du Comité de développement communautaire de tenir ces ventes de garage les 11 mai et 17 août 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la tenue des ventes de garage communautaires les 11 mai et 17 août 2019.

D'autoriser les citoyens à organiser une vente de garage en s'inscrivant au Service des Loisirs le tout, sans obligation de se procurer de permis spécial.

D'autoriser le Service des loisirs à reporter la/les vente(s) de garage à une date ultérieure comprise entre mai et fin août, dans le cas où la température ne permettrait pas de respecter les dates initiales.

Adoptée à l'unanimité.

02-034-19 Participation à l'évènement du Club de coureurs Boréal le 8 juin 2019
--

ATTENDU la 41^e édition de la course à pied du *Défi Boréal*;

ATTENDU QUE depuis déjà plusieurs années, la Ville appuie cet événement qui encourage la course à pied;

ATTENDU QUE la Ville fait la promotion de l'évènement dans ses publications;

ATTENDU la demande de traverser les chemins municipaux et d'emprunter de l'équipement afin d'aider au bon déroulement des activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la tenue de l'évènement pour la 41^e édition de la course à pied « Défi Boréal » se déroulant sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, le samedi 8 juin 2019.

D'approuver la traversée des chemins municipaux et de permettre l'emprunt d'équipement municipal pour aider au bon déroulement des activités.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

02-035-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à des travaux de rénovation intérieure de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE la résolution 10-302-18 indiquait que des crédits avaient été alloués pour effectuer ces travaux au PTI 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE ces crédits ont été alloués au budget d'opération 2019 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'abroger la résolution 10-302-18 et d'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation de l'intérieur de l'Hôtel de Ville en excluant le mobilier.

Adoptée à l'unanimité

02-036-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-150 XLT 2019

ATTENDU l'usure du véhicule Ford Ranger 2007 et à sa forte consommation d'essence;

ATTENDU QUE les Travaux publics ont besoin d'un nouveau véhicule consommant moins d'essence et plus utile pour les horticulteurs ainsi que les cols bleus de garde;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires ont été alloués pour l'acquisition de ce véhicule au PTI 2019-2020-2021 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le coordonnateur aux travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-150 XLT 2019.

Adoptée à l'unanimité.

02-037-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6 roues 2019 avec équipement de déneigement

ATTENDU QUE le camion 6 roues de marque Sterling 2006 doit être remplacé et mis au rancart principalement dû à la corrosion causée par le sel de déglacage ;

ATTENDU QUE ce véhicule est utilisé pour le déneigement et le transport de matériel toute l'année ;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires ont été alloués pour l'acquisition de ce véhicule au PTI 2019-2020-2021 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le coordonnateur aux travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6 roues 2019 avec équipement de déneigement.

Adoptée à l'unanimité.

02-038-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Pacifique (de la rue Elmo-Deslauriers à la rue Grier)

ATTENDU la résolution 10-303-18 qui autorise l'octroi du contrat pour des services professionnels de préparation de plans et devis et surveillance des travaux de réfection des rues du Collège et Pacifique;

ATTENDU QUE le remplacement des infrastructures des rues est un des secteurs prioritaires du Plan de développement durable 2012-2020 de la Ville;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires ont été alloués pour ces travaux au PTI 2019-2020-2021 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Pacifique (de la rue Elmo-Deslauriers à la rue Grier).

Adoptée à l'unanimité.

02-039-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie (de la rue des Pins à l'Écomuséum) et de construction d'un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs-conseils COMEAU a été mandatée en juin 2018 afin de concevoir les plans et devis des travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie et de la construction d'un trottoir sur la rue des Pins, à l'intersection du chemin Sainte-Marie ;

ATTENDU QUE des travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie étaient prévus en 2017, mais qu'ils ont été reportés en 2019 afin d'y prévoir des travaux de réfection de la fondation de la rue et d'ajouter la construction d'un trottoir ;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires ont été alloués pour ces travaux au PTI 2019-2020-2021 et les travaux seront financés à même le règlement d'emprunt numéro 794;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage du chemin Sainte-Marie (de la rue des Pins à l'Écomuséum) et les travaux de construction pour un trottoir sur la rue des Pins à l'intersection du chemin Sainte-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

02-040-19 Octroi de contrat - Réaménagement du parc de la Promenade du canal (parc en « X ») - Phase III

ATTENDU QUE suite aux travaux de la phase I et II au parc de la Promenade du canal, les travaux de la phase III ont été prévus au PTI 2019-2020-2021 et des crédits de 25 000 \$ ont été alloués à cette fin;

ATTENDU QUE la ville procèdera à l'achat des lampadaires et du mobilier urbain de gré à gré, considérant que le montant des contrats respectifs est inférieur à 25 000 \$;

ATTENDU QUE le projet est financé par le fonds de parc;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac

Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser l'administration municipale à octroyer un contrat de gré à gré au montant 20 771,38 \$, taxes incluses, à la compagnie *Lumen* pour l'achat de 6 lampadaires.

D'autoriser l'administration municipale à octroyer un contrat de gré à gré au montant de 15 451,49 \$, taxes incluses, à la compagnie *Équiparc* pour l'achat du mobilier urbain.

D'autoriser une dépense nette de 33 076,31 \$, à même le fonds de parc, pour la phase III des travaux de réaménagement du parc de la Promenade du canal (parc en X).

Adoptée à l'unanimité.

02-041-19 Octroi de contrat – Étude de restauration pour la Maison Michel-Robillard
--

ATTENDU QUE dans le cadre du dossier d'expropriation de la Maison Michel-Robillard, la Ville a conclu une entente hors cour le 18 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE cette entente a été ratifiée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE suite à la cession de l'immeuble (terrain et maison Michel-Robillard), le Conseil municipal s'est engagé à procéder à une évaluation du coût des travaux afin de restaurer la Maison Michel-Robillard en pôle d'accueil pour le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, conformément à l'entente avec la Ville de Montréal, datée du 15 mai 2018 ;

ATTENDU QUE la firme Luce Lafontaine Architectes a soumis une offre de services afin de procéder à l'évaluation des coûts de restauration de la Maison Michel-Robillard en 2019 au montant de 21 000 \$, excluant les taxes ;

ATTENDU QUE la firme François Goulet, ingénieur en structure a soumis une offre de services afin de procéder à l'évaluation des coûts de restauration de la Maison Michel-Robillard en 2019 au montant de 13 900 \$, excluant les taxes ;

ATTENDU QUE la firme Luce Lafontaine Architectes est reconnue pour leur expertise par le Service de la mise en valeur du territoire, division du patrimoine de la Ville de Montréal, et par le fait même, cette dernière pourra encadrer la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour les demandes de subventions, s'il y a lieu ;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet que les deux firmes ont l'expertise et les compétences requises pour effectuer le mandat ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

De retenir les services de la firme Luce Lafontaine Architectes, pour procéder à une étude de restauration et de mise en valeur de la Maison Michel-Robillard, pour un montant de 24 144,75 \$, taxes incluses.

De retenir les services de la firme François Goulet, ingénieur en structure, pour l'examen du point de vue structural des vestiges de la Maison Michel-Robillard pour un montant de 15 981,57 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense nette de 36 640,68 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017.

Un vote est demandé par monsieur Francis Juneau.

Pour : Dana Chevalier
Ryan Young
Tom Broad
Denis Gignac

Contre : Francis Juneau
Yvan Labelle

Adopté sur division

Voir le procès-verbal de correction daté du 14 février 2019 et déposé lors de la séance du conseil du 11 mars 2019.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

02-042-19 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de réfection du poste de pompage Leslie-Dowker
--

ATTENDU la résolution 07-232-18 autorisant l'octroi de contrat pour l'exécution des travaux de réfection du poste de pompage Leslie-Dowker ;

ATTENDU QUE la recommandation de monsieur Michel Cloutier ingénieur de la firme *Tetrattech*, datée du 29 janvier 2019, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 116 348,08 \$, taxes incluses, à la compagnie *Groupe Québéco inc* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation de la firme *Tetrattech*, datée du 29 janvier 2019, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Groupe Québéco inc.* relativement aux travaux de réfection du poste de pompage Leslie-Dowker.

D'autoriser le paiement de la somme nette de 106 241,31 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

02-043-19 Partage du coût des travaux de réfection des infrastructures du chemin Senneville
--

ATTENDU QUE le Village de Senneville procédera à l'été 2019 aux travaux de réfection des infrastructures du chemin Senneville;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue procédera également au remplacement de la conduite d'aqueduc existante et à l'installation d'un regard sanitaire sur la conduite d'égout existante;

ATTENDU QUE le Village de Senneville agira à titre de maître d'œuvre des travaux pour la réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

De confirmer la participation de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relativement au partage des coûts avec le Village de Senneville, dans le cadre de l'exécution des travaux de réfection des infrastructures du chemin Senneville.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue les documents contractuels avec le Village de Senneville dans le cadre de ces travaux.

D'autoriser une dépense maximale de 217 082,00 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt 810.

Adoptée à l'unanimité.

02-044-19 Vente de véhicules usagés appartenant à la municipalité
--

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'administration municipale à se départir de trois véhicules usagés, par soumission publique, tel qu'il appert de la résolution 10-309-18 ;

3770

ATTENDU QUE les ouvertures de soumission ont eu lieu le 15 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE l'unique soumission reçue dans le cadre de la soumission publique est non conforme dû au non-respect du prix minimum demandé par véhicule;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

De rejeter l'unique soumission reçue dans le cadre de la vente par soumission publique de trois véhicules usagés appartenant à la municipalité.

D'autoriser l'administration municipale à vendre de gré à gré à la compagnie *C. Gauthier Excavation inc.* les véhicules suivants :

- Freighliner 2004 – 149 668 km (camion dompteur de 6 roues, avec saleuse, charrue avant et de côté) pour un montant de 5 173,88 \$, taxes incluses;
- John Deere modèle 4410 année 2003 (tracteur avec chargeur, brosse avant et cabine boxter) pour un montant de 4 024,13 \$, taxes incluses;

D'autoriser le coordonnateur aux travaux publics, monsieur Marcel Paquet, à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8. ENVIRONNEMENT

02-045-19 Autorisation de déposer une demande auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Travaux de réaménagement de la descente de mise à l'eau du parc Kelso

ATTENDU QUE la Ville a effectué en 2017 les travaux de réaménagement de la descente de mise à l'eau afin de décontaminer le site en retirant l'ancienne surface asphaltée, de réhabiliter la rive et de limiter sa vocation à de petites embarcations non motorisées ;

ATTENDU QU' en 2018, le conseil municipal a révisé le nouvel aménagement ;

ATTENDU QUE les travaux projetés comprennent des empiétements à l'intérieur du littoral, de la rive et de la plaine inondable du lac Saint-Louis ;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

3771

D'autoriser l'administration municipale à présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une demande pour obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, afin de réaliser les travaux de réaménagement de la descente de mise à l'eau du parc Kelso.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AUTRES SUJETS

02-046-19 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 11 février 2019;	<u>830 605,05 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2019;	<u>381 628,59 \$</u>
Total :	<u>1 212 233,64 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 25 janvier 2019;	<u>260 244,97 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

02-047-19 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2019

ATTENDU les résolutions ci-dessous pour lesquelles le Conseil autorise la conclusion de contrats qui se poursuivent en 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la dépense pour l'année 2019 à même le fonds général de :

Résolution	Projet	Estimation des coûts et affectation
01-017-19	Excavation C. Gauthier – déneigement	21 472,86 \$ (02-452-00-491)
01-017-19	Excavation C. Gauthier – chargement de la neige, location d'équipement hivernal, etc.	142 769,70 \$ (02-452-00-491)
04-076-16	Ville de Mont-Royal – centre d'appels d'urgence	22 951,16 \$ (02-290-00-339)

Adoptée à l'unanimité.

<p>02-048-19 Acquisition du logiciel SyGED de PG Solutions – volet gestion documentaire</p>
--

ATTENDU QUE le calendrier de conservation de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a été révisé et approuvé par la BANQ, le 12 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE les changements apportés doivent être intégrés dans un logiciel de gestion documentaire ;

ATTENDU QUE le logiciel de gestion documentaire existant doit être remplacé puisqu'il est supporté par des technologies désuètes ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser l'achat du logiciel SyGED, volet gestion documentaire, de PG Solutions pour un montant total de 20 037,56 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense de 20 037,56 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-140-00-420 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

<p>02-049-19 Entente hors cours – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue c. Ville de Montréal – Rue Sainte-Anne Phase III</p>
--

ATTENDU le Conseil municipal a mandaté le directeur général, par le biais de notre procureur, pour négocier une entente hors cours avec la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE le procureur de la Ville a émis une recommandation à l'effet d'approuver l'offre de règlement soumise par la Ville de Montréal ;

3773

ATTENDU QUE la transaction et quittance a été préparée et signée par la Ville de Montréal le ou vers le 11 janvier 2019;

ATTENDU QUE la signature de la transaction et quittance mettra fin aux procédures contre la Ville de Montréal dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue la transaction et quittance intervenue avec la Ville de Montréal dans le cadre des procédures judiciaires introduites contre la Ville de Montréal, concernant le dossier de la réfection des infrastructures de la rue Sainte-Anne phase III.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

02-050-19	Embauche – Gérant de projets en génie civil
------------------	--

ATTENDU QUE la résolution 01-024-17 concernant l'embauche de monsieur Abdelkader Hani le 24 janvier 2017, sur une base contractuelle de 2 ans, à titre de gérant de projets en génie civil;

ATTENDU QUE le contrat de travail de monsieur Abdelkader Hani est venu à échéance le 25 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE monsieur Abdelkader Hani rencontre les exigences du poste, tant au niveau technique qu'administratif ;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la nomination de monsieur Abdelkader Hani au poste de gérant de projets en génie civil ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De procéder à l'embauche permanente de monsieur Abdelkader Hani au poste de gérant de projets en génie civil à compter du 12 février 2019.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de cet employé à même le poste budgétaire 02-610-00-141 du fond général.

Les conditions de travail de cet employé sont celles prévues à la convention des cadres supérieurs et administratifs de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Le salaire de cet employé est groupe 10, niveau 2.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS

02-051-19 Présentation et avis de motion du projet de règlement numéro 706-2 modifiant le règlement numéro 706 concernant le traitement des élus municipaux

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 706-2 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement concernant le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération du maire de 28 109 \$ à 34 474 \$ et celle des élus de 9 370 \$ à 11 491 \$, considérant que le gouvernement fédéral a annoncé que l'allocation de dépenses des élus deviendra imposable au même titre que le traitement, et ce, dès le 1^{er} janvier 2019. Le règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2019. Les articles relatifs à l'allocation de dépenses et l'indexation annuelle resteront inchangés.

02-052-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 755-3 concernant l'occupation du domaine public afin de modifier son champ d'application

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 755-3 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement 755-3 concernant l'occupation du domaine public afin de ne plus assujettir les organismes mandataires de l'État du champ d'application du règlement.

02-053-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 769-5 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter une zone réservée aux détenteurs de vignettes commerçants saisonniers et de modifier les conditions d'émission des vignettes commerçants en modifiant le règlement 769

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 769-5 et donne avis de

motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement 769-5 modifiant le règlement 769 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter une zone réservée aux détenteurs de vignettes commerçants saisonniers et de modifier les conditions d'émission des vignettes commerçants.

02-054-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 812 sur les chiens

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 812 sur les chiens et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement 812 sur les chiens afin d'introduire des mécanismes de révocation de permis de chien, d'encadrer les gardiens et propriétaires de chien à risque et potentiellement dangereux et d'interdire les chiens dangereux sur le territoire de la Ville.

02-055-19 Adoption du règlement numéro 798-3 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'introduire des dispositions particulières applicables au vieux Sainte-Anne

ATTENDU QUE le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QUE la Ville dispose déjà du *Règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QUE la Ville désire préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti du vieux Sainte-Anne;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le maire, lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 février 2019, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac

Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 798-3 dont copie est jointe en annexe « A ».

Un vote est demandé par monsieur Francis Juneau.

Pour :
Dana Chevalier
Ryan Young
Tom Broad
Yvan Labelle
Denis Gignac

Contre : Francis Juneau

Adopté sur division.

02-056-19 Adoption du règlement numéro 802-1 modifiant l'objet du règlement numéro 802 décrétant un emprunt de 288 000 \$ pour des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour divers projet de réfection d'infrastructures municipales afin d'y ajouter la surveillance des travaux

- ATTENDU les articles 543 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QUE dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020, des projets d'infrastructures ont été prévus pour les années 2018 et 2019;
- ATTENDU QUE la surveillance des travaux est requise pour les projets de réfection des rues Pacifique et Legault;
- ATTENDU QUE des crédits sont toujours disponibles dans le total de l'emprunt approuvé par le ministre puisque les travaux municipaux de la rue Aumais ont été annulés dû aux travaux de captage de la nappe perchée dans le même secteur ;
- ATTENDU QU' il y a donc lieu de modifier l'objet du règlement d'emprunt afin d'y ajouter les frais de surveillance des travaux;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 802-1 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

02-057-19 Adoption du règlement numéro 809 sur les chats

- ATTENDU les pouvoirs accordés à la Ville en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* et la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QU' un avis de motion a préalablement été donné et un projet de règlement a été déposé par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

3777

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 809 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

**02-058-19 Adoption du règlement numéro 810
décrétant des dépenses en
immobilisations pour des travaux de
réfection des réseaux d'aqueduc et
d'égout et un emprunt de 1 373 715 \$**

ATTENDU le Conseil désire se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cadre de la réfection d'immobilisations ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le règlement numéro 810 dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

**02-059-19 Adoption du règlement numéro 811
décrétant l'exécution des travaux de
construction d'un système de captage
de la nappe perchée dans le secteur du
parc Aumais et des rues Aumais, Vallée
et Cypihot et un emprunt de
1 162 160 \$**

ATTENDU QUE le Conseil a établi au programme triennal des immobilisations 2019-2020-2121 des sommes pour effectuer des travaux de construction d'un système de captage de la nappe perchée dans le secteur nord ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné et un projet de règlement a été déposé par le maire, madame Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 811 dont copie est jointe en annexe « E ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 22 janvier 2019 au 11 février 2019;
- Liste des commandes du 1^{er} janvier 2019 au 31 janvier 2019;
- Rapport annuel 2018 sur la gestion contractuelle;
- Procès-verbal de la consultation publique du 5 février 2019;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

02-060-19 Levée de la séance

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 19.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12806

<p>Conformément à l'article 53 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>, le procès-verbal du 11 février 2019 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ février 2019.</p> <hr/> <p>Paola Hawa, Maire</p> <hr/> <p>Catherine Adam, Greffière</p>
--